

# Rencontre acheteurs : le SPASER

Le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) est un document cadrant la politique achats responsables d'une entité. Tous les acheteurs soumis au code de la commande publique dont le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions d'euros H.T. ont l'obligation d'adopter un SPASER.



## Les premières étapes



- Prendre connaissance des SPASER d'autres entités publiques et des benchmarks de SPASER
- Etudier sa cartographie achat et identifier les leviers potentiels pour réaliser des achats (plus) responsables
- Choisir entre une réalisation du SPASER en interne ou avec l'aide d'une AMO
- Prendre en compte ses obligations achats responsables (PNAD, loi Climat et résilience, loi AGEC, ...)

Que le SPASER soit réalisé grâce aux compétences internes ou en faisant appel aux services d'une AMO, une certaine charge de travail incombera toujours à la structure publique étant donné que c'est elle qui dispose des données, notamment :



Le temps de réalisation d'un SPASER dépendra des moyens mis en oeuvre, et peut durer en moyenne entre 6 mois et 2 ans.

## S'appuyer sur les parties prenantes

### Comment ?

- Recenser les personnes qui pourront influencer ou être influencées par le SPASER (dans les directions opérationnelles, élus·es, opérateurs économiques, usager·es des services, etc.) ;
- Créer une équipe projet avec les parties prenantes principales ;
- Mettre un espace de consultation à disposition (site institutionnel par exemple).

### Quand ?

- Le plus en amont possible du projet, afin d'embarquer les acteurs et actrices dans la démarche ;
- Tout au long de la vie du projet pour contribuer à sa réussite.

### Pourquoi?

- Les diverses parties prenantes pourront être sollicitées pour :
- recueillir des avis ;
  - identifier les ressources existantes sur lesquelles le SPASER pourra s'appuyer ou pour lesquelles il pourra être un levier de réussite ;
  - collecter les données de suivi ;
  - contribuer à l'amélioration de la démarche lors du renouvellement du SPASER.

## Quelle place pour les élus·es?

Selon les structures, les élus·es sont plus ou moins impliqués dans la démarche. Les associer le plus en amont possible permettra de **s'assurer que les actions du SPASER sont bien alignées avec les orientations politiques de l'entité**.

Les élus·es seront également présent·es lors des **comités de pilotage**, et la personne responsable du SPASER pourra faire remonter des données quantitatives mais aussi qualitatives pour illustrer l'impact de ce document-cadre.

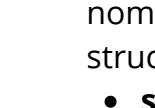
### Comitologie : quelles pratiques?



- 1 à 2 fois par an
- Avec les élus·es



- 3 à 4 fois par an
- Avec les directions concernées par le SPASER



### Le conseil à retenir

Le choix des indicateurs et leur nombre sera très important. La structure pourra :

- **s'appuyer sur les indicateurs préexistants au SPASER** pour éviter une surcharge de travail et faire du SPASER un levier des autres politiques publiques ;
- veiller à **ne pas avoir un nombre trop élevé d'indicateurs** (une trentaine) pour en faciliter le suivi.